

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 octobre 2019**

Communication n° 38/10.2019

Objet: immeuble communal au chemin de la Vergognausaz 45

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2017 un boulodrome a été aménagé dans la partie Nord du bâtiment Est de l'arsenal, pour le club de pétanque Les Mordus, après avoir pu utiliser durant de nombreuses années les infrastructures chez Vetropack.

Au vu du succès et du nombre croissant des membres et afin de pérenniser ces installations, il nous semble nécessaire pour des raisons de sécurité, de les mettre en conformité aux normes de protection incendie.

La Municipalité a décidé de créer un escalier extérieur de secours. Ce projet sera réalisé dès que nous aurons obtenu l'aval de l'ECA. Il sera financé par le solde du crédit de Fr. 2'800'000.00 accordé par votre Conseil pour les travaux de transformation de l'arsenal (préavis 12/06.2015).

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 octobre 2019/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75